



- 1^o Considérant que le P. F. Gouesse n'a point et n'aura probablement jamais l'esprit de soumission et d'obéissance d'un religieux, et qu'un exemple de ce genre pourrait avoir de funestes résultats dans la maison,
- 2^o Qu'il n'a profité en aucun façon de tous les avertissements qui ne lui ont pas été pourtant épargnés,
- 3^o Qu'il ne paraît guidé dans la plupart de ses actes que par la vanité, et se tenir à la société que par l'espoir d'y être supérieur et maître de ses actions —
- 4^o Qu'il n'a pas l'air de s'ingérer de ses désobéissances formelles, et qu'il montre ainsi au V. A. et comme si rien n'était, qu'il a à laisser trembler pour lui ceux de ses confrères qui vivent avec lui, et qui ne peuvent se rassurer que par une supposition de faux jugement à peine admissible;
- 5^o Qu'il paraît mettre en doute s'il est obligé d'obéir ici, avant que S. C. prononce si son Supérieur ou lui ont raison;

Q.° Quant au casou S. P. le ferait revenir
au Mau, très-probablement il n'y resterait
pas long temps, et le plus probablement
n'y ferait que du mal, s'il y restait;

En conséquence, nous demandons
au Rev. Père de faire bien comprendre
au P. Gouesse que toute liberté est donnée
par lui-même etc. au Chapitre mineur
d'ici, de le renvoyer s'il se charge, ou si
le Rev. Père le juge et peut-être d'en
délivrer la maison de Sac, en lui
donnant une autre obédience, complètement
en dehors de votre administration.

N^o 10

De l'abbé de la Rivière
à M. G. G. G.

à M. G. G. G.
à M. G. G. G.

Rev. Pater Superior

Notre Dame du lac

